



Commune de Bertrichamps

Chantiers jeunes

2024

contrat d'engagement

PREAMBULE

La commune souhaiterait mettre en place avec ses employés communaux, les Chantiers Jeunes.

Ce printemps, cet été et à l'automne 6 à 8 semaines de travaux divers seront présentées.

La participation aux Chantiers Jeunes représente une vraie opportunité de vivre un moment de partage avec d'autres adolescents tout en donnant de son temps pour un projet d'intérêt général. C'est un acte citoyen.

Article 1 : Public concerné et mesures d'inscription

Les Chantiers Jeunes visent un public âgé au minimum de 14 ans et au maximum de 18 ans, habitant à Bertrichamps. Le jeune qui souhaite y participer doit être motivé, volontaire et dévoué afin de réaliser au mieux le projet qui lui sera confié.

Les chantiers jeunes seront organisés aux dates suivantes :

Vacances scolaire :

semaine du 15 au 19 juillet 2024
semaine du 22 au 26 juillet 2024
semaine du 05 au 09 août 2024
semaine du 19 au 23 août 2024
semaine du 21 au 25 octobre 2024

Un candidat peut s'inscrire sur la semaine de son choix par ordre de préférence.

Chaque jeune ne peut, en théorie, prétendre qu'à une semaine de participation sur la période estivale.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 10/04/2024

Démarches d'inscription : Faire parvenir à la mairie (58 rue du général Leclerc 54120 Bertrichamps) avant la date butoir :

- ☐ LE PRÉSENT CONTRAT D'ENGAGEMENT COMPLETE, DATE ET
SIGNE (EN 1 EXEMPLAIRES)
- ☐ LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES 2024 ET
UNE LETTRE DE MOTIVATION (page 8 à 10)
- ☐ L'AUTORISATION PARENTALE CHANTIERS JEUNES (page 11)
- ☐ LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON DUMENT COMPLÉTÉE
- ☐ UNE COPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Attention : Les candidatures seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée jusqu'à atteindre l'effectif maximal de 10 à 14 participant(e)s au total, soit 2 par semaines (au-delà, la commune sera dans l'obligation de refuser les candidatures pour des raisons de sécurité et d'organisation).

Les jeunes non retenus en seront informés par courrier et sont placés sur liste d'attente (en cas de désistement, ou de rajout de dates supplémentaires au fil de l'année).

La présence à la réunion d'information est obligatoire, sous peine d'annulation de l'inscription (sauf motif valable).

Date d'ouverture des inscriptions : le 10 avril 2024

Date de clôture des inscriptions : le 10 juin 2024

Article 2 : Nature des travaux réalisés par les jeunes

Les projets sont définis en grande partie à l'avance en fonction des besoins de la commune par une commission qui réunit le Maire, ses adjoints et conseillers, mais aussi avec les idées de nos services techniques.

La difficulté des travaux est établie en fonction de l'âge et de la morphologie des participants.

Article 3 : Horaires de travail et durée des chantiers jeunes (sauf dispositions particulières)

Les chantiers sont organisés sur une semaine de 5 jours (lundi au vendredi).

Les jeunes ont un temps de travail quotidien de 4 heures 45 (7h15 à 12h).

Chaque matin, le rendez-vous est donné à 7h15 au local des employés communaux (130 rue du Général Leclerc).

Une pause est prévue à 10 heures sur le lieu du chantier.

Article 4 : Le rôle de l'encadrant technique et du référent animation

Référent technique : Le référent technique est un agent des services techniques de la commune. Il est chargé de la sécurité des participants, du bon déroulement des travaux, il doit être à l'écoute et développer une ambiance amicale car il ne faut pas perdre de vue que les Chantiers Jeunes constituent avant tout une animation jeunesse.

Référente administrative : Stéphanie Bennerotte

En amont des chantiers jeunes, est chargée des aspects administratifs.

Tél : 03.83.89.14.13 (**matin**)

Tél : 03.83.75.14.10 (**après midi**)

mairie.bertrichamps@wanadoo.fr

Adjoint référent : Steven Ferry

Article 5 : Les engagements des jeunes

Pour la bonne exécution du chantier et afin que les chantiers soient réellement pédagogiques, chaque jeune s'engage dans le cadre de ce contrat moral à :

- ☐ Respecter les horaires de travail définis : 7h15 / 12h (aucun retard, sauf motif valable, n'est admis)
- ☐ Respecter les lieux, les consignes données (et notamment celles concernant la sécurité), le personnel encadrant ainsi que les autres participants
- ☐ Observer une assiduité constante au cours du chantier
- ☐ Faire part de toute difficulté liée au chantier en contactant le référent.

Les comportements portant préjudice au bon déroulement du Chantier Jeunes, les écarts de langage volontaires et/ou répétés ou tout autre manquement constaté pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive, sans versement du chèque cadeau.

L'investissement personnel de chaque participant(e) est un point important de la réussite du projet. La priorité est donnée au respect de chacun.

Article 6 : Les engagements de la commune de Bertrichamps

La commune s'engage, pour l'opération des Chantiers Jeunes, à :

- ☐ Encadrer les participants pour que les projets se déroulent dans les meilleures conditions possibles en apportant son soutien et des conseils techniques pour la bonne exécution des travaux,
- ☐ Assurer l'accompagnement des jeunes sur les trajets aller et retour entre le Centre Technique Municipal et le site du Chantier Jeunes,
- ☐ Fournir à chaque candidat(e) les équipements de travail de base : gants de travail, chaussures de sécurité (à préciser sur le formulaire d'inscription si l'enfant a déjà ses propres chaussures), et combinaison jetable en papier si nécessaire pour lui permettre de réaliser un travail dans des conditions de sécurité satisfaisantes et optimales.

En revanche, il faudra prévoir des vêtements spécifiques à l'accomplissement de tâches qui peuvent avoir un caractère salissant,

- ☐ Fournir le matériel et l'outillage nécessaires à la réalisation des missions,

- ☐ Distribuer une collation à chaque participant(e) tous les matins vers 10 heures,
- ☐ Offrir des chèques cadeaux d'une valeur de 125 € en contre partie du travail effectué

Les chèques cadeaux sont uniques et non nominatifs. De ce fait, il est recommandé de bien les conserver car, en cas de perte, aucun autre exemplaire ne pourra être délivré. Son montant peut être dépensé en plusieurs fois. Sa délivrance se fera contre signature d'un récépissé.

Article 7 : Sécurité et secours

Lors de votre inscription, les parents des participants doivent obligatoirement fournir les éléments suivants :

- ☐ Le numéro de téléphone des parents ou de la personne à prévenir,
- ☐ Les coordonnées du médecin traitant,
- ☐ Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- ☐ Une autorisation d'hospitalisation de l'enfant en cas d'urgence. En cas de problème de santé ou d'accident pendant le temps de travail des jeunes, il sera fait appel au médecin traitant ou aux services d'urgence, la famille sera immédiatement prévenue. Faute de la présence d'un parent, le jeune sera accompagné par un agent municipal lors d'un transport à l'hôpital avec le SAMU ou les pompiers et ceci uniquement si l'accident a eu lieu pendant le Chantier Jeune.

Aussi, pour permettre de prévenir les parents ou les responsables de l'enfant, il est impératif de communiquer tout changement de numéro de téléphone à la mairie.

Attention : Le jeune souhaitant participer aux Chantiers Jeunes ne doit présenter aucune contre-indication physique ou médicale.

Article 8 : Acceptation des conditions

Les conditions d'organisation des Chantiers Jeunes explicitées précédemment sont signées par le jeune et ses parents lors de l'inscription aux Chantiers Jeunes et un exemplaire lui sera remis une fois sa candidature acceptée.

L'inscription du jeune vaut acceptation pleine et entière de celle-ci.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au chantier et m'engage à en respecter les termes.

Fait à Bertrichamps, en deux exemplaires le ____/____/2024

Pour l'adjoint à la jeunesse et le Maire :	Les parents :	Le jeune, Nom + Prénom + mention « lu et approuvé »

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES 2023

Nom : Prénom :

Adresse Complète :

Date de naissance :

Chaussures de sécurité si le ou la jeune en possède déjà préciser par la mention **oui** ou par **non en précisant la pointure** : _____

Téléphone portable :

Numéro de téléphone du Jeune :

Adresse mail :

Période de travail souhaitée :

(numéroter par semaine de préférence de 1 à 7)

semaine du 15 au 19 juillet 2024

semaine du 22 au 26 juillet 2024

semaine du 05 au 09 août 2024

semaine du 19 au 23 août 2024

semaine du 21 au 25 octobre 2024

Lettre de motivation du futur **Stagiaire :**

Fait à Bertrichamps, le

Signature du (de la) Participant (e)	Signature du ou des représentant (s) légal (aux)

*Les chantiers jeunes sont réservés à des participant(e)s âgées de 14 à 18 ans. (Sans emploi permanent)

AUTORISATION PARENTALE CHANTIERS JEUNES

Chère participante, cher participant,

Afin de vous compter parmi les effectifs définitifs des Chantiers Jeunes, il est obligatoire que vos parents ou représentants légaux remplissent intégralement la présente autorisation parentale sans quoi, nous ne pourrions donner de suite favorable à votre candidature.

Nous soussigné(e)s,
Monsieur¹, Madame
Résidant² à

N° de téléphone des parents³ :

Mail des parents³ :

Autorisons notre fille¹, notre fils¹ :

Nom Prénom de l'enfant :

Indiquons avoir pris connaissance des conditions des chantiers et accepte les dispositions de l'article 7 du contrat d'engagement (vaut autorisation d'hospitalisation d'urgence)

En signant :

- ☐ Nous permettons en outre à la commune de Bertrichamps l'utilisation de la photographie de notre enfant dans le cadre pédagogique et non commercial de la promotion de ses animations (article dans le Bertrichampois, site internet)
- ☐ Nous comprenons qu'en cas de perturbation ou d'indiscipline manifeste, notre enfant pourra faire l'objet d'un renvoi immédiat sans obtenir de chèques cadeaux.

Fait à Bertrichamps, le

« Lu et approuvé » (Mention manuscrite)

Signatures

Les parents : Monsieur :Madame :.....

¹ Rayer la mention inutile

² Indiquer l'adresse complète

³ Obligatoire

Utilisation de vos données personnelles

La Mairie de Bertrichamps, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires au recueil du consentement au droit à l'image concernant votre enfant pour l'année scolaire en cours. Ce consentement entraînera la publication possible de photographies ou vidéos de l'enfant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année relative à la présente autorisation.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et/ou concernant votre enfant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports (site de la Ville, expositions, presse...) sur lesquels les photographies et vidéos de votre enfant peuvent être diffusées.
- du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à la mairie ou à l'adjoint référent. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>